

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 092 / CC/GEC

CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE PLENIERE SPECIALE
DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

HEURE : 15 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANTS	REQUIS	OBJET	DECISION
1	2105/431/REC-25 du 09/10/2025	Justin ADJOVI	Directeur général des Impôts	Recours pour violation de l'article 42 du code électoral.	
2	2108/432/REC-25 du 10/10/2025	Landry Angelo ADELAKOUN Romaric ZINSOU Miguèle HOUETO Conaïde AKOUEDENOUDJE Fréjus ATTINDOGLO	Cour constitutionnelle	Recours en inconstitutionnalité du mutisme de la Cour constitutionnelle relativement à l'auto-parrainage.	
3	2116/433/REC-25 du 13/10/2025	Patrick DJIVO	Directeur général des Impôts	Recours pour violation de l'article 42 du code électoral.	

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 091/CC/GEC du 13 octobre 2025.

Cotonou, le 14 OCT 2025

Le Greffier en chef,

Sylvestre FARRA

